

L'ARTICLE DU JOUR

ASSURANCE

A fin septembre, la collecte brute s'élève à 24,55 milliards d'euros, en hausse de 17,6 %. CNP affiche 13,7 % de croissance en France.

Les Echos 9/11/10 CNP Assurances profite du rebond de l'assurance-vie

L'année 2009 devrait signer le retour en grâce de l'assurance-vie, malmenée l'an dernier par les livrets bancaires. Au vu des derniers chiffres publiés par CNP Assurances - leader en France et véritable baromètre du secteur -, l'affaire semble entendue. A fin septembre, la collecte brute de la CNP s'élève à 24,55 milliards d'euros, en hausse de 17,6 %. Avec 13,7 % de croissance en France, la CNP fait mieux que le marché de l'assurance-vie, en hausse de 10 % à fin septembre, et dépasse déjà, avec 7,4 milliards d'euros, sa collecte nette de 2008. « Il s'agit d'une double bonne nouvelle, car cela signifie que les prévisions de début d'année de la Fédération française des sociétés d'assurances - un marché compris entre -2 % et +2 % - seront dépassées », avance Antoine Lissowski. L'activité est aussi à la hausse, de 39 % à l'étranger (18 % du chiffre d'affaires), avec notamment des progressions de 57,7 % en Italie et de 11,7 % au Brésil, ses deux principaux marchés hors de France. Petit bémol, dans l'Hexagone comme

en Italie, la collecte se fait à plus de 90 % sur les supports en euros, la grande majorité des épargnants étant rétifs à investir en actions, et donc à acheter des unités de compte (UC), moins gourmandes en capital et mieux margées pour l'assureur. « Le taux d'épargne augmente parallèlement à la montée des déficits publics. Mais la préoccupation des clients est d'abord de sécuriser leur avenir et d'anticiper des sujets comme la retraite ou la prise en charge de la dépendance », confirme le directeur financier, Antoine Lissowski.

Une fin d'année sans encombre

Le résultat publié vendredi, ainsi que la prise en main énergique de son nouveau PDG, Robert Benmosche, arrivés aux commandes au mois d'août, n'ont pas suffi à rassurer les marchés.

Même si ses marges sont pincées par la faible part des UC dans sa collecte (3,4 %), la CNP devrait finir l'année sans encombre. D'abord, ce sont les encours, c'est-à-dire le stock, qui condi-

tionnent le gros des résultats, et ils progressent d'environ 6 % sur douze mois. Ensuite, le système de commissionnement des réseaux (La Banque Postale et Caisses d'Epargne) mis en place en 2006, censé inciter à plus d'UC, reposerait, pour les contrats en euros, sur un meilleur partage du sort entre l'assureur et les distributeurs, la rémunération de ces derniers étant davantage liée aux évolutions des marchés financiers.

Au total, le principal aléa, pour la compagnie, porte sur une forte baisse des marchés d'actions en toute fin d'année, qui l'obligerait, sous certains seuils, à constituer des provisions. Pour l'assuré, le sujet n'est pas neutre, puisque c'est son taux de participation aux bénéfices qui est en jeu. En juin, CNP Assurances avait évoqué un taux de revalorisation de 2,80 %, mais la situation s'est améliorée depuis. « Le taux sera le meilleur possible compte tenu de la situation en fin d'année », résume Antoine Lissowski. G. V.

Partir tôt en retraite améliore l'état de santé

Une étude britannique réalisée dans une entreprise française indique que les salariés ayant cessé leur activité avant 61 ans déclarent retrouver l'état de santé qui était le leur huit à dix ans plus tôt. Cette amélioration est sensible chez les personnes soumises à des conditions de travail défavorables.

Le Figaro 9/11/10

PROJET DE LOI

La tribune 9/11/10 Taxe professionnelle : le Sénat propose un compromis

Les sénateurs de la majorité demandent UN VOTE EN DEUX TEMPS de la réforme de la taxe professionnelle.

UN COMPROMIS SE DESSINE-T-IL sur la réforme de la taxe professionnelle (TP) ? Les sénateurs de la majorité de la commission des Finances sont en tout cas tombés d'accord, jeudi soir, sur leur proposition au gouvernement : ils vont demander une scission de l'article 2 du projet de loi de finances. Se-
territoriales, ainsi que l'explique le rapporteur centriste de la commission des Finances, Jean Arthuis.
Reste à voir si le gouvernement acceptera ce schéma. Pour l'instant, pas de réaction officielle. Le gouvernement met en avant le risque constitutionnel d'une démarche en deux temps, qui déconnecterait les recettes des collectivités de la réforme. D'après les déclarations de Christine Lagarde, jeudi, Bercy semble plutôt d'avis de maintenir son texte en l'état, en inscrivant seulement une clause de revoyure. Au gouvernement, on évoque aussi l'hypothèse de prolonger d'un à deux ans « l'année blanche » de la réforme pour les finances locales.
Les sénateurs réclament aussi d'augmenter la part de la contribution complémentaire attribuée au « bloc communal » (20 %). Sur ce point, le gouvernement est ouvert. Cela supposerait de trouver d'autres ressources pour les départements, dont certains sont mal en point. L'affectation d'une part de CSG est toujours une piste, assure-t-on au gouvernement. STÉPHANIE TISSEROND

LA PARTIE TOUCHANT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES SERAIT REPORTÉE EN DEUXIÈME PARTIE DU PROJET DE LOI.

La France approuve le principe de créer une réserve d'argent

le Figaro 9/11/10
MARIE VISOT

EN MAI DERNIER, lors d'un colloque de l'OCDE organisé à Paris, la France, par la voix de Bernard Kouchner, avait ressorti des cartons l'idée d'une « taxe Tobin » pour abonder un fonds dédié à l'aide aux pays en développement. Le chiffre de 0,005 % prélevé sur chaque transaction monétaire, qui pourrait rapporter au moins 30 milliards de dollars, avait alors été évoqué.

L'idée a ressurgi ce week-end, sous une forme différente, lors du G20 qui se tenait à Saint Andrews. Pourquoi ne pas faire payer aux institutions financières une part plus importante du risque, afin de constituer une réserve en cas de nouveau séisme et d'éviter ainsi de faire appel à l'argent des contribuables ?

« Prime » d'assurance

La proposition, formulée par le chef du gouvernement britannique, Gordon Brown, pourrait prendre la forme d'une « prime d'assurance reflétant le risque systémique », d'un « mécanisme de prélèvement » ou d'une « taxe sur les transactions financières internationales ». Il faut que « les marchés financiers mondiaux soient mieux alignés sur les valeurs du plus grand nombre : travail, responsabilité, intégrité et justice », a-t-il justifié.

Le Britannique a rappelé que le Fonds monétaire international (FMI) avait été chargé par le G20 de Pittsburgh, en septembre, de « préparer un rapport » pour avril prochain sur les manières de faire. Ce qui a obligé son directeur général,

Dominique Strauss-Kahn, à sortir du bois, et à évoquer le travail réalisé en ce moment par son organisation sur un dispositif qu'il a appelé « taxe FMI ». Plutôt réticent à l'hypothèse d'un système calqué sur la « taxe Tobin » - selon lui techniquement « très difficile » à mettre en œuvre -, Dominique Strauss-Kahn s'est davantage prononcé pour une sorte de « prime » d'assurance, d'autant plus importante que la banque serait moins régulée. Il s'agirait en fait de « créer des réserves pour pallier les risques que présentent les banques, comme une sorte de fonds d'assurance opérant en cas de sinistre », en l'occurrence pour « sauver un établissement en difficulté » en cas de nouvelle crise, a ajouté hier la ministre de l'Économie Christine Lagarde.

Mais « le système ne peut marcher que si tous les pays jouent le jeu », souligne un expert. Et là, rien n'est moins sûr... Dominique Strauss-Kahn a indiqué qu'on est encore « loin du compte ». Les États-Unis et le Canada y sont opposés. L'Allemagne la Suède et la France, au contraire, l'encouragent. La suggestion est « très bonne », a même indiqué Christine Lagarde. Tout en soulignant que « certaines idées doivent faire leur chemin » avant de convaincre, et que « la consultation était à peine ouverte ». « On ne sait même pas encore si on parle de taxer les transactions, les banques ou les bonus des traders », souligne-t-on dans son entourage.

DSK a dit espérer qu'en juin, au prochain sommet des chefs d'État au Canada, « il y aura un consensus pour avancer ». ■

« Certaines idées doivent faire leur chemin. La consultation est à peine ouverte »